



#### ARIA 51379 – 24-04-2018 – ANDREZIEUX-BOUTHEON :

Selon l'exploitant, un cariste a utilisé un **chariot fourche pour transporter un lot de 15 palettes tout en poussant un second lot**. Une palette de ce second lot a frotté au sol sur 150 m. Elle a vraisemblablement fait chauffer un clou (contact métal-sol) ce qui a induit un feu couvert au niveau du stockage de palettes. Sur les images de la vidéosurveillance du site, des fumerolles apparaissent durant une quinzaine de minutes sans aucune présence aux abords. Très rapidement (2 minutes), la fumée s'intensifie et les flammes apparaissent.

Une note de retour d'expérience est rédigée par l'exploitant. Parmi les axes d'amélioration figurent une formation orale des caristes du site pour tenir compte du retour d'expérience de l'événement.

Une fiche détaillée de l'accident est disponible sur le site ARIA : [http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/wp-content/files\\_mf/A51379\\_a51379\\_fiche\\_impel\\_001.pdf](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/wp-content/files_mf/A51379_a51379_fiche_impel_001.pdf)

#### ARIA 52021 - 01-08-2018 - 69 – ARNAS

Vers 17 h, au sein d'un site de fabrication et de stockage de produits chimiques, classé SEVESO seuil haut, **une fuite de 200 l de solution d'ammoniaque à 32 % se produit dans le bâtiment d'exploitation**. Ce déversement accidentel a lieu lors d'une opération de dilution d'une solution d'ammoniaque.

Un GRV d'ammoniaque à 32 %, rempli à moitié et dont le bouchon supérieur a été préalablement ouvert, **est positionné en hauteur au moyen d'un chariot élévateur** et est relié par un flexible à un autre GRV partiellement rempli d'eau. La solution s'écoule alors par gravité dans le GRV d'eau. **Lors de la manœuvre, le GRV de solution d'ammoniaque glisse des fourches et se renverse**. Le bouchon supérieur du GRV étant ouvert, le liquide se déverse sur le sol.

Les pompiers sont **alertés par le voisinage qui a perçu des odeurs**. La chute du GRV s'est produit lors de la dernière manœuvre de ce type. Les manipulations des GRV précédents, lavés à l'eau, ont rendu les **fourches glissantes**. Les mouvements du liquide à l'intérieur du GRV a entraîné ce dernier dans sa chute.

Un arrêté de mesure d'urgence suspend ce type de manipulation et demande à l'exploitant une analyse de risque et une proposition de mesures permettant de réaliser ce type d'opération en toute sécurité. L'exploitant propose de faire le transvasement à partir d'une plateforme spécifique et robuste servant de support au GRV plein à transférer et révisé le mode opératoire associé.



Position du GRV au moment de son basculement © DREAL

Au-delà des obligations des conducteurs fixées par le CACES, des prescriptions du Code du travail et des recommandations de la Caisse nationale d'assurance maladie, voici quelques bonnes pratiques issues des accidents recensés dans la base ARIA, mettant en jeu des chariots élévateurs, pour éviter des accidents à conséquences « environnementales » au sens large :

**Entretien des véhicules** : prévenir les défauts internes des chariots :

- Organiser la **maintenance** des engins (ARIA 19115, 37110)
- Assurer des **contrôles** périodiques du bon état des engins et procéder à un contrôle avant utilisation (ARIA 37109, 24546, 33977, 36084, 48012)
- Modifier les fourches, par exemple, en ajoutant des **protections** anti-perçage et/ou anti-glissement (ARIA 45930)

**Alimentation des véhicules** : prévenir les explosions, incendies ou émissions de CO/gaz, liés aux bouteilles de gaz, aux stations de recharge électrique et aux batteries, ou, aux postes de distribution de fioul, en plus, des déclarations à faire et des prescriptions des arrêtés ministériels à respecter :

- Assurer l'entretien et contrôler les aires de stockage (ARIA 33244, 35601, 37929)
- Vérifier les **équipements de sécurité** des bouteilles GPL (ARIA 17776)
- Entretenir l'échappement et la ventilation des locaux pour les alimentations gaz (ARIA 39148, 40581)
- Installer des détecteurs CO sur les engins (ARIA 40612)

**Manœuvres et circulation** : éviter les risques de renversement des produits transportés, perçage de contenants avec les fourches, arrachement de piquage ou rupture de tuyauterie avec les fourches :

- Améliorer la **formation** des caristes : consignes spécifiques et connaissances des risques des produits transportés (ARIA 14207, 26286, 35573, 35859, 43208, 46359, 47505, 49742)
- Utiliser des chariots avec protection contre **risques ATEX** (ARIA 43344) lorsque cela est nécessaire
- Vérifier l'adéquation des moyens de transport et des conteneurs utilisés, analyser les conditions de travail à chaque changement d'outil (ARIA 19117, 19119, 30997) et s'assurer de disposer d'une longueur de fourche suffisante (ARIA 19116, 39939)
- **Organiser** les stockages et déchargements (ARIA 19151, 28383, 35824, 46134, 47505, 50620, 50243)
- Se faire guider par un opérateur (ARIA 39939),
- Définir un **plan de circulation** (ARIA 37992), étancher et entretenir les aires de circulation des véhicules avec système de drainage des produits (ARIA 33483, 35859, 36052).